REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_299

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

DEPLACEMENT D'ELUS CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

—

APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **25 OCTOBRE 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 18 octobre 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de **33** sur lesquels il y avait **28** membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN	Chantal LACOUR
Cédric SCHÜNEMANN	Eric MICHAUD
Valérie MACHON	Delphine DEBATISSE
Catherine ZAPPA	Bérenger CENTI
Bernard JACQUOLETTO	Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20231025-DCM_2023_299-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2023
Affichage : 26/10/2023

Ville de Riorges

Délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2023 **DCM_2023_299**

ADMINISTRATION GENERALE

DEPLACEMENT D'ELUS
CONGRES DES MAIRES DE FRANCE
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL

Martine SCHMÜCK, conseillère municipale déléguée, en charge de la santé, expose à l'assemblée :

Le Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 21 au 23 novembre 2023.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 15 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur de grands thèmes d'actualité relatifs à la gestion des collectivités territoriales, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Le Conseil municipal, en après avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) donne mandat spécial à Jean-Luc CHERVIN, maire, Véronique MOUILLER et Nabih NEJJAR, adjoints, qui représenteront la ville de Riorges au Congrès des Maires de France qui se déroulera du 21 au 23 novembre 2023 ;

2°) accepte le remboursement aux frais réels des dépenses de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Delphine DEBATISSE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN